



**Vous travaillez dans l'Horticulture (CP 145)?  
Vous allez recevoir votre prime syndicale et votre  
prime de fidélité en décembre.**

*E.R. : Dominik Roland – Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles*

8/12/17

## **Quand les primes seront-t-elles payées ?**

Les primes seront payées à partir de décembre 2017.

## **Combien vais-je recevoir ?**

- Prime syndicale: max.135 € par an, (11,25 € par mois).
- Prime de fin d'année: 8,33% du salaire brut.

La période de référence pour les deux primes s'étale du 01/07/2016 au 30/06/2017.

## **Comment s'effectue le paiement de la prime syndicale?**

Pour la prime syndicale, le Fonds vous enverra une attestation que vous devez remettre dûment complétée à votre secrétariat CGSLB. Votre numéro de compte et votre numéro d'affiliation doivent absolument figurer sur l'attestation.

## **Comment s'effectue la prime de fin d'année?**

La prime de fin d'année sera payée par le fonds. Le formulaire doit être rempli et renvoyé au fonds pour paiement.